



CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision
60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15
✉ inscription@ozanam-lyon.fr 🌐 www.ozanamlyon.fr

MODALITES D'INSCRIPTION A L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

| | |
|---|--|
| <p>À partir du lundi 9 décembre 2019</p> | <p>Début du dépôt des demandes d'inscription ; pour que la demande soit prise en compte, le dossier doit être complet et accompagné des chèques demandés ou du formulaire d'autorisation de prélèvement signé, d'une photo d'identité et des bulletins scolaires des années 2018-19 et 2019-2020. Un entretien avec le Directeur pédagogique du Centre Ozanam en présence des parents et de l'élève est vivement souhaité. Aucun frais ne sera bien sûr retenu si le dossier n'est pas accepté, ou si après acceptation lors d'un des deux tours d'admission la famille ne souhaite finalement pas donner suite.</p> <p>La clôture du dépôt des demandes d'inscription est fixée au jeudi 30 avril 2020 pour pouvoir participer au 1^{er} tour d'admission et au vendredi 19 juin 2020 pour pouvoir participer au 2^{ème} tour (des dossiers peuvent être acceptés sur liste complémentaire jusqu'au vendredi 17 juillet 2020).</p> |
| <p>Mardi 5 mai 2020</p> | <p>1^{er} tour d'admission : le dossier peut être soit accepté, soit refusé, soit placé sur liste complémentaire. La réponse est adressée par courriel en utilisant la ou les adresse(s) renseignée(s) dans le dossier de pré-inscription. En cas d'acceptation, l'inscription est alors garantie par le Centre Ozanam sous réserve du dépôt du dossier complet accompagné de l'intégralité des pièces demandées.</p> <p>Il est possible aux familles de se désister sans frais jusqu'au jeudi 19 juin 2020 (un document écrit ou un courriel est demandé). En cas de désistement intervenant entre le 20 juin 2020 et le 6 juillet 2020, seuls les frais d'inscription restent acquis. En cas de désistement intervenant entre le 7 juillet 2020 et le 21 juillet 2020, les frais d'inscription et l'acompte de 500 € restent acquis. A compter du mercredi 22 juillet 2020, l'inscription est considérée comme ferme et définitive, valable pour l'année 2020-2021 entière et le chèque de caution (400 €) demandés dans le dossier d'inscription est encaissé (ou le prélèvement effectué).</p> |
| <p>Mardi 23 juin 2020</p> | <p>2^{ème} tour d'admission : les mêmes modalités que pour le premier tour s'appliquent. Si votre dossier est placé sur liste complémentaire, il est possible jusqu'au 21 juillet 2020 qu'un désistement intervienne et vous permette alors d'être admis. Vous en êtes prévenu dès que cette possibilité se matérialise. Le placement sur liste complémentaire n'occasionne bien sûr aucun frais si l'inscription n'aboutit finalement pas.</p> |
| <p>Mercredi 22 juillet 2020</p> | <p>Clôture définitive des inscriptions.</p> |